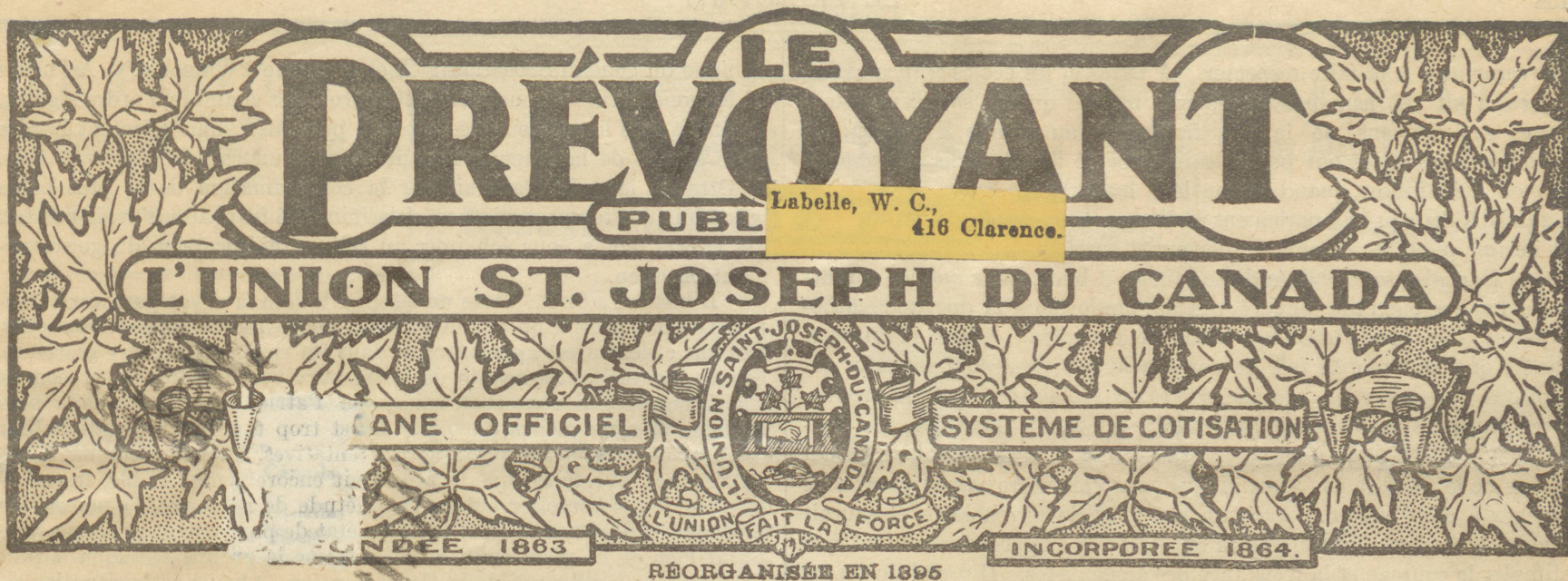




VOLUME XVII.—No 19.

OTTAWA, ONT., FEVRIER 1916

Abonnement, \$1.00 par an

L'âge d'un membre constitue une condition essentielle de son contrat d'assurance; la preuve de l'âge doit être fournie avant le paiement de la police

La Question Bilingue

La situation.-- Révoltés? -- La paix règne!

Si le ridicule pouvait tuer au Canada, comme il tue dans les pays qui n'ont pas encore banni de leurs parlements, de leurs tribunaux et de leur opinion publique, le bon sens et la logique, il y a longtemps que la question scolaire ontarienne aurait eu de royales funérailles. Le malaise persiste, la persécution s'intensifie, la situation s'aggrave. Il s'établit un contraste plus frappant et plus cynique de jour en jour, entre les évocations aux principes de liberté, de justice et de loyauté et le régime de tyrannie oppressive et barbare; entre les appels à l'union, à l'entente, à l'harmonie et les actes fomentateurs de discorde et de querelles dangereuses. La paix nationale est fortement compromise. A tout esprit observateur, il est évident que la réaction qui s'annonce, pour le jour où la race française perdra patience en face d'une majorité au fanatisme effervescent et à l'arrogance phénoménale, sera terrible. Politiciens et publicistes trembleraient déjà d'épouvante à la perspective d'une implacable guerre de race, s'ils ne concentraient toute leur énergie à se boucher les yeux pour ne rien voir. Voudraient-ils d'ailleurs faire machine en arrière pour éviter le cataclysme, que l'élan donné et la vitesse acquise ne seraient pas faciles à comprimer. Imposer un frein à l'évolution rapide des sentiments d'antipathie croissante et d'hostilité manifeste entre Canadiens de langue anglaise et de langue française, ce serait, de la part de nos hommes publics, confesser la faillite monumentale de leur politique opportuniste dans ses principes, fuyante et molle dans ses méthodes, mesquine et sans scrupule dans son objet et dans sa fin. Or, s'il est un trait caractéristique des politiciens de tous les temps et de tous les pays, c'est bien leur prudence à ne pas répudier leur passé et leur persévérance aveugle ou orgueilleuse dans les erreurs, illusions ou utopies les plus grossières.

Il ne faut pas faire au gouvernement de l'Ontario l'injure de croire qu'il est encore de bonne foi dans son attitude à l'endroit des écoles bilingues. Depuis longtemps, les gouvernants savent que le fameux règlement XVII est inconstitutionnel, illégal, injuste, maladroit, impolitique. Mais, ils ont l'outrecuidance d'estimer qu'il serait contraire à leur dignité de renier cette ordonnance malencontreuse. A leur sentiment, les persécutés doivent, pour leur éviter une humiliation ou pour les sortir d'une impasse, subir leur sort. Il faut une victime expiatoire. La raison du plus fort est toujours la meilleure. Peu importe que la minorité française soit ou ne soit pas dans son droit. Un

gouvernement ne pouvant ni se tromper, ni s'avouer coupable, ni se dire battu, l'agneau doit consentir à se laisser manger pour sauver l'honneur et la réputation de messire loup. Que si ce raisonnement ne semble guère probant aux parents dépouillés de leurs droits les plus sacrés, c'est qu'ils sont des récalcitrants et des toqués. La politique a ses exigences. Pour aplanir les difficultés, il faut avoir recours à la diplomatie; l'intransigeance met partout le gâchis. Au lieu de s'employer à embêter le parti au pouvoir, les Canadiens-français devraient s'évertuer à gagner ses bonnes grâces par une soumission complète, aimante et douce aux décrets persécuteurs. Vaincu par la magnanimité de sa victime, le gouvernement verserait alors des larmes de tendresse sur le sort des écoles bilingues et rétablirait l'ordre dans la justice et le droit.....

Tels sont les sophismes des politiciens de carrière et les discours des partisans de l'aplatissement. Mais le peuple resté réfractaire à ces théories suintant l'asservissement et la lâcheté. Il n'est pas disposé à signer sa propre déchéance. On l'attaque, il se défend. Si le gouvernement s'est toujours enfoncé davantage dans le pétrin du bilinguisme, depuis quatre ans, malgré les conseils, avertissements et prières de ses véritables amis, qu'il en sorte maintenant avec franchise et droiture au lieu de refaire sa réputation aux dépens des Canadiens-français, de leur langue et de l'éducation de leurs enfants. Se prêter à ce jeu serait, de la part de la race française, s'avouer mûre pour l'esclavage.

S'il y avait, dans la question bilingue, du pour et du contre, on pourrait ne pas juger avec trop de sévérité la persévérance obstinée du pouvoir ontarien dans son erreur et dans sa tyrannie. Mais, tandis que la série des arguments de toutes sortes qui militent en faveur du bilinguisme s'allonge constamment, arguments tirés du mérite même de la question, empruntés à l'histoire ou extraits de la jurisprudence, du droit naturel et de la loi internationale, on est encore à attendre l'exposé d'un seul motif sérieux justifiant ou expliquant l'ostracisme du français de l'enseignement. Le gouvernement a tellement été écrasé sous l'avalanche des mémoires et plaidoyers dressés contre son fameux règlement XVII, qu'il n'a pas même essayé de défendre son œuvre. Il a cru plus habile d'avoir recours au mensonge: lui et ses organes ont déclaré à tout venant que les Canadiens-français ne comprenaient pas l'ordonnance du Ministère de l'Education, que l'objet de la politique du gouvernement était de perfectionner et non d'abolir l'enseignement du français, que la minorité ontarienne était fanatisée au point de ne pas vouloir apprendre l'anglais. A-t-on jamais vu tant de perfidie mêlée à tant de mépris de la vérité? La tactique était plus adroite que droite; mais elle a réussi quand même, parce que l'opinion anglaise, dans l'ignorance complète où elle est de la langue française, est à la merci complète de journaux qui la travaillent comme bon leur semble.

Ce qu'est aujourd'hui la situation des écoles bilingues de l'Ontario, le voici: dans toute la province, le français est enseigné comme par le passé et la loi injuste est restée lettre morte, malgré le zèle mis par le